

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/doc/ris/key\\_ris\\_f.doc](http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc) et  
[http://www.ramsar.org/pdf/ris/key\\_ris\\_f.pdf](http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4<sup>e</sup> édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Simar Jérémy  
Paternoster Thierry  
Delmarche Colette  
Service public de Wallonie  
Direction générale opérationnelle de l'agriculture  
des ressources naturelles et de l'environnement  
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole  
Direction de la Nature et de l'Eau  
10 Chemin des Préaux 7321 Bernissart (Harchies)  
tél +32 69 55 34 60  
fax : +32 69 56 28 03

**Email :** [jeremy.simar@spw.wallonie.be](mailto:jeremy.simar@spw.wallonie.be); [thierry.paternoster@spw.wallonie.be](mailto:thierry.paternoster@spw.wallonie.be);  
[colette.delmarche@spw.wallonie.be](mailto:colette.delmarche@spw.wallonie.be)

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A				

Date d'inscription      Numéro de référence du site

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

Juillet 2014

---

### 3. Pays :

Belgique

---

**4. Nom du site Ramsar :** Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Marais d'Harchies

(Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul)

---

**5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :**

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar  ; ou  
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

---

**6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :**

**a) Limites et superficie du site**

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

**Si les limites du site ont changé :**

- i) les limites ont été marquées plus précisément  ; ou  
ii) les limites ont été agrandies  ; ou  
iii) les limites ont été réduites\*\*

et/ou

**Si la superficie du site a changé :**

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision  ; ou  
ii) la superficie a été agrandie  ; ou  
iii) la superficie a été réduite\*\*

\*\* Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

**b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente:**

Aucun changement majeur n'est intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar depuis la dernière mise à jour.

---

**7. Carte du site :**

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

**a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :**

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :   
ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :   
iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

**b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :**

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le site RAMSAR des Marais d'Harchies-Hensies s'étend sur l'entité de Bernissart (anciennes communes d'Harchies et de Pommeroeul) et sur l'entité d'Hensies (ancienne commune d'Hensies).

A l'ouest, le site est contiguë à la frontière française. Au sud et à l'est, la limite principale est marquée par le canal Pommeroeul – Condé. Tandis qu'au nord, c'est le village d'Harchies et le complexe communal du centre sportif et du camping du Préaux qui constituent la limite. Les limites du site RAMSAR correspondent aux limites de la Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies, sous statut de protection depuis 1994.

---

**8. Coordonnées géographiques** (latitude/longitude, en degrés et minutes) : Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

50°28'N 3°41'E

---

**9. Localisation générale :** Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Région wallonne, province du Hainaut, à 25km à l'ouest de Mons

---

**10. Élévation :** (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale) :

17-50m

**11. Superficie** (en hectares) : 557.06 ha

---

**12. Description générale du site :**

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Complexe marécageux de prairies humides et d'étangs issus d'effondrement du sol autour desquels se sont développées des ceintures de végétation de type roselière.

---

**13. Critères Ramsar :**

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

---

**14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :**

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

**Critère 1:**

La partie nord de ce complexe est caractérisée par trois grands étangs à savoir les étangs A et B d'Harchies et l'étang de Pommeroeul ; par une étendue d'eaux stagnantes au niveau de l'ancien canal Pommeroeul-Antoing et par des mares situées sur un remblai. L'étang de

Pommeroeul est alimenté en eau lors des débordements du Grand Courant mais aussi par la nappe et les eaux de ruissellement. Au nord de cet étang, de l'autre côté de la route, se trouvent deux mares alimentées par les eaux de pluies et par la nappe. Situées sur un remblai constitué lors du creusement du canal Pommeroeul-Condé, ces eaux sont retenues par une couche imperméable d'argile. Les étangs d'Harchies sont quant à eux majoritairement alimentés par les eaux de la nappe des craies qui est artésienne au niveau du marais et mélangées à certains endroits, aux eaux des autres nappes à savoir les sables du landénien et les alluvions de la vallée de la Haine.

Au sud, les marais d'Hensies (sont alimentés par quelques fossés drainant des surfaces agricoles, par l'eau provenant de l'exutoire de l'étang B d'Harchies, par les eaux de ruissellement des schistes houillers et par la nappe des craies dont le niveau moyen d'équilibre (17,5 m) est plus haut que le site.

Ainsi les marais d'Harchies jouent un rôle essentiel dans la maîtrise naturelle des crues et dans l'atténuation des risques ou la prévention des inondations. Ils participent également à la rétention saisonnière de l'eau et à la recharge des nappes aquifères.

## **Critère 2 :**

### **Espèces d'oiseaux :**

#### **i) Liste rouge régionale :**

**En danger critique (CR):** *Sarcelle d'été - Anas querquedula, Sarcelle d'hiver - Anas crecca, Butor étoilé - Botaurus stellaris, Blongios nain - Ixobrychus minutus, Bécassine des marais - Gallinago gallinago, Rousserole turdoïde - Acrocephalus arundinaceus, Locustelle lusciniôide - Locustelle luscinioides.*

**En danger (EN) :** *Busard des roseaux - Circus aeruginosus, Goéland cendré - Larus canus.*

**Vulnérable (VU) :** *Canard souchet - Anas clypeata, Fuligule milouin - Aythya fuligula, Mouette rieuse - Larus ridibundus, Tourterelle des bois - Streptopelia turtur, Coucou gris - cuculus canorus, Phragmite des joncs - Acrocephalus schoenobaenus.*

#### **ii) Annexe de la CITES :** aucune espèce.

**iii) Annexe de la CMS :** *Pygargue à queue blanche - Haliaeetus albicilla, Bernache à cou roux - Branta ruficollis, Fuligule nyroca - Aythya nyroca, Faucon kobez - Falco vespertinus, Acrocephalus paludicola, Phragmite des joncs.*

**Autres espèces :** Pas d'informations.

## **Critère 3:**

**i) Diversité biologique, riches en espèces, même si le nombre d'espèces présentes n'est pas connu avec précision, dont :**

Diversité en odonates: *Aeshna affinis*, *Aeshna cyanea*, *Aeshna grandis*, *Aeshna mixta*, *Anaciaeshna isosceles*, *Anax imperator*, *Anax parthenope*, *Brachytron pratense*, *Calopteryx splendens*, *Calopteryx virgo*, *Cercion lindeni*, *Coenagrion puella*, *Coenagrion pulchellum*, *Cordulia aenea*, *Crocothemis erythraea*, *Enallagma cyathigerum*, *Erythromma najas*, *Erythromma viridulum*, *Gomphus pulchellus*, *Hemianax epphipiger*, *Ischnura elegans*, *Ischnura pumilio*, *Lestes barbarus*, *Lestes dryas*, *Lestes sponsa*, *Lestes virens*, *Leucorrhinia dubia*, *Leucorrhinia pectoralis*, *Leucorrhinia rubicunda*, *Lestes viridis*, *Libellula depressa*, *Libellula fulva*, *Libellula quadrimaculata*, *Orthetrum caerulescens*, *Orthetrum cancellatum*, *Platycnemis pennipes*, *Pyrrhosoma nymphula*, *Sympetma fusca*, *Sympetrum danae*, *Sympetrum fonscolombi*, *Sympetrum meridionale*, *Sympetrum sanguineum*, *Sympetrum striolatum*, *Sympetrum vulgatum*.

Diversité en lépidoptères : *Aglais urticae*, *Anthocaris cardamines*, *Apatura ilia*, *Apatura iris*, *Aphantorus hyperantus*, *Araschnia levana*, *Argynnis paphia*, *Callophrys rubi*, *Carcharodus alcea*, *Celastrina argiolus*, *Coenonympha pamphilus*, *Colias croceus*, *Erynnis tages*, *Gonepteryx rhamni*, *Inachis io*, *Leptidea sinapis*, *Limenitis camilla*, *Lycaena phlaeas*, *Manolia jurtina*, *Neozephyrus quercus*, *Nymphalis antiopa*, *Ochlodes sylvanus*, *Papilio machaon*, *Pararge aegeria*, *Pieris brassicae*, *Pieris napi*, *Pieris rapae*, *Plebeius agestis*, *Polygonia C-album*, *Polyommatus icarus*, *Pyrgus malvae*, *Pyronia tithonus*, *Satyrium W-album*, *Techla betulae*, *Thymelicus lineolus*, *Thymelicus sylvestris*, *Vanessa atalanta*, *Vanessa cardui*.

Diversité en orthoptères : *Calliptamus italicus*, *Chorthippus biguttulus*, *Chorthippus brunneus*, *Chorthippus parallelus*, *Conocephalus discolor*, *Conocephalus dorsalis*, *Leptophyes punctatissima*, *Meconema thalassinum*, *Metrioptera roeselii*, *Oedipoda caerulescens*, *Phaneroptera falcata*, *Pholidoptera griseoptera*, *Stethophyma grossum*, *Tetrix ceperoï*, *Tetrix subulata*, *Tetrix undulata*, *Tettogonia viridissima*.

Diversité en coccinelles : *Adalia bipunctata*, *Anisosticta novemdecimpunctata*, *Aphidecta oblitera*, *Calvia decemguttata*, *Calvia quatuordecimguttata*, *Chilorus renipustulatus*, *Coccinella septempunctata*, *Halyzia sedecimguttata*, *Harmonia axyridis*, *Harmonia quadripunctata*, *Hippodamia tredecimpunctata*, *Hippodamia variegata*, *Oenopia conglobata*, *Propylea quatuordecimpunctata*, *Psyllobora vigintiduopunctata*

Diversité en hyménoptères : *Andrena angustior*, *Andrena barbilabris*, *Andrena bicolor*, *Andrena clarkella*, *Andrena flavipes*, *Andrena florea*, *Andrena haemorrhoea*, *Andrena mitis*, *Andrena nitida*, *Andrena ruficrus*, *Andrena tibialis*, *Andrena vaga*, *Andrena ventralis*, *Anthophora bimaculata*, *Anthophora plumipes*, *Epeoloides coecutiens*, *Nomada alboguttata*, *Nomada fabriciana*, *Nomada ferruginata*, *Nomada flava*, *Nomada flavopicta*, *Nomada furva*, *Nomada obscura*, *Nomada panzeri*, *Nomada ruficornis*, *Nomada sheppardana*, *Apis mellifera*, *Bombus hortorum*, *Bombus hypnorum ericetorum*, *Bombus lapidarius*, *Bombus lapidarius lapidarius*, *Bombus lucorum*, *Bombus lucorum lucorum*, *Bombus pascuorum*, *Bombus pascuorum floralis*, *Bombus pascuorum moorseleensis*, *Bombus pratorum*, *Bombus sylvestris*, *Bombus terrestris*, *Bombus terrestris lusitanicus*, *Bombus terrestris terrestris*, *Hedychrum nobile*, *Hedychrum rutilans*, *Colletes cunicularius*, *Colletes daviesanus*, *Alysson*

*spinosus*, *Argogorytes mystaceus*, *Astata boops*, *Bembix rostrata*, *Cerceris arenaria*, *Cerceris quadricincta*, *Cerceris quinquefasciata*, *Cerceris rybyensis*, *Crabro cribrarius*, *Crabro peltarius*, *Crabro scutellatus*, *Crossocerus quadrimaculatus*, *Crossocerus walkeri*, *Crossocerus wesmaeli*, *Dinetus pictus*, *Diodontus minutus*, *Ectemnius borealis*, *Ectemnius cavifrons*, *Ectemnius continuus punctatus*, *Ectemnius lapidarius*, *Ectemnius lituratus*, *Gorytes laticinctus*, *Harpactus exiguus*, *Harpactus lunatus*, *Harpactus tumidus*, *Lindenius panzeri*, *Mellinus arvensis*, *Mimesa bruxellensis*, *Mimesa lutaria*, *Mimumesa atratina*, *Mimumesa unicolor*, *Miscophus ater*, *Miscophus bicolor*, *Nysson niger*, *Nysson spinosus*, *Nysson trimaculatus*, *Oxybellus bipunctatus*, *Oxybellus uniglumis*, *Passaloecus clypealis*, *Passaloecus corniger*, *Passaloecus gracilis*, *Passaloecus singularis*, *Pemphredon inornatus*, *Pemphredon lethifer*, *Philanthus triangulum*, *Psenulus pallipes*, *Rhopalum coarctatum*, *Rhopalum gracile*, *Stigmus solskyi*, *Tachysphex helveticus*, *Tachysphex pompiliformis*, *Tachysphex psammobius*, *Trypoxylon*, *Trypoxylon attenuatum*, *Trypoxylon clavicerum*, *Trypoxylon figulus*, *Trypoxylon medium*, *Trypoxylon minus*, *Halictus confusus perkinsi*, *Halictus rubicundus*, *Halictus scabiosae*, *Halictus sexcinctus*, *Halictus tumulorum*, *Lasioglossum calceatum*, *Lasioglossum fulvicorne*, *Lasioglossum laticeps*, *Lasioglossum leucopus*, *Lasioglossum lucidulum*, *Lasioglossum morio*, *Lasioglossum punctatissimus*, *Lasioglossum quadrinotatum*, *Lasioglossum sexstrigatum*, *Chelostoma florissomme*, *Coelioxys elongata*, *Megachile centuncularis*, *Megachile willughbiella*, *Osmia rufa*, *Dasypoda hirtipes*, *Mellita nigricans*, *Anoplius concinnus*, *Anoplius infuscatus*, *Anoplius niggerimus*, *Anoplius viaticus*, *Arachnospila anceps*, *Arachnospila minutula*, *Arachnospila spissa*, *Arachnospila trivialis*, *Caliadurgus fasciatellus*, *Episyron rufipes*, *Evagetes dubius*, *Evagetes gibbulus*, *Homonotus sanguinolentus*, *Pompilus cinereus*, *Priocnemis fennica*, *Priocnemis minuta*, *Ammophila sabulosa*, *Vespula rufa*, *Vespula vulgaris*, *Chrysis ignita*, *Cynips divisa*, *Cynips quercusfolii*, *Diastrophus rubi*, *Diplolepis rosae*, *Fenusella nana*, *Formica fusca*, *Formica rufibarbis*, *Hylaeus gibbus*, *Hylaeus pectoralis*, *Liposthenes glechomae*, *Macropis europaea*, *Myrmica scabrinodis*, *Neuroterus albipes*, *Neuroterus anthracinus*, *Pontania proxima*, *Smicromyrme rufipes*, *Sphecodes albilabris*, *Tetramorium caespitum*, *Vespa crabro*

Diversité en poissons: *Loche de rivière* - *Cobitis taenia*, *Brème commune* - *Abramis brama*, *Carpe commune* - *Cyprinus carpio*, *Pseudorasbora parva*, *Bouvière* - *Rhodeus amarus*, *Gardon* - *Rutilus rutilus*, *Rotengle* - *Scardinius erythrophthalmus*, *Tanche* - *Tinca tinca*, *Brochet* - *Esox lucius*, *Epinoche* - *Gasterosteus aculeatus*, *Grémille* - *Gymnocephalus cernua*, *Perche* - *Perca fluviatilis*, *Sandre Sander lucioperca*, *Perche soleil* - *Leppomis gibosus*, *Esturgeon* - *Acipenser sturio*.

Diversité en oiseaux (225 espèces d'oiseaux furent observées entre juin 2006 et juin 2014): *Perdrix grise* - *Perdix perdix*, *Caille des blés* - *Coturnix coturnix*, *Oie des moissons de la tundra* - *Anser serrirostris*, *Oie cendrée* - *Anser anser*, *Oie rieuse* - *Anser albifrons*, *Bernache cravant* - *Branta bernicla*, *Bernache nonnette* - *Branta leucopsis*, *Bernache à cou roux* - *Branta ruficollis*, *Cygne tuberculé* - *Cygnus olor*, *Cygne chanteur* - *Cygnus cygnus*, *Cygne de Bewick* - *Cygnus bewickii*, *Tadorne de Belon* - *Tadorna tadorna*, *Canard chipeau* - *Anas strepera*, *Canard siffleur* - *Anas penelope*, *Canard colvert* - *Anas platyrhynchos*, *Canard souchet* - *Anas clypeata*, *Canard pilet* - *Anas acuta*, *Sarcelle d'été* - *Anas querquedula*, *Sarcelle d'hiver* - *Anas crecca*, *Nette rousse* - *Netta rufina*, *Fuligule milouin* - *Aythya ferina*, *Fuligule nyroca* - *Aythya nyroca*, *Fuligule morillon* - *Aythya fuligula*, *Fuligule milouinan* - *Aythya marila*, *Macreuse noire* - *Melanitta nigra*, *Garrot à oeil d'or* - *Bucephala clangula*, *Harle piette* - *Mergellus albellus*, *Harle bièvre* - *Mergus merganser*, *Harle huppé* - *Mergus serrator*, *Plongeon catmarin* - *Gavia stellata*, *Plongeon arctique* - *Gavia arctica*,

*Plongeon imbrin - Gavia immer, Grèbe castagneux - Tachybaptus ruficollis, Grèbe jougris - Podiceps grisegena, Grèbe huppé - Podiceps cristatus, Grèbe esclavon - Podiceps auritus, Grèbe à cou noir - Podiceps nigricollis, Cigogne noire - Ciconia nigra, Cigogne blanche - Ciconia ciconia, Ibis falcinelle - Plegadis falcinellus, Spatule blanche - Platalea leucorodia, Butor étoilé - Botaurus stellaris, Blongios nain - Ixobrychus minutus, Bihoreau gris - Nycticorax nycticorax, Crabier chevelu - Ardeola ralloides, Héron garde-boeufs - Bubulcus ibis, Héron cendré - Ardea cinerea, Héron pourpré - Ardea purpurea, Grande Aigrette - Ardea alba, Aigrette garzette - Egretta garzetta, Grand Cormoran - Phalacrocorax carbo, Balbuzard pêcheur - Pandion haliaetus, Bondrée apivore - Pernis apivorus, Milan royal - Milvus milvus, Milan noir - Milvus migrans, Pygargue à queue blanche - Haliaeetus albicilla, Busard des roseaux - Circus aeruginosus, Busard Saint-Martin - Circus cyaneus, Busard cendré - Circus pygargus, Épervier d'Europe - Accipiter nisus, Autour des palombes - Accipiter gentilis, Buse variable - Buteo buteo, Faucon crécerelle - Falco tinnunculus, Faucon kobez - Falco vespertinus, Faucon émerillon - Falco columbarius, Faucon hobereau - Falco subbuteo, Faucon pèlerin - Falco peregrinus, Râle d'eau - Rallus aquaticus, Marouette poussin - Porzana parva, Marouette de Baillon - Porzana pusilla, Marouette ponctuée - Porzana porzana, Gallinule poule d'eau - Gallinula chloropus, Foulque macroule - Fulica atra, Grue cendrée - Grus grus, Hûtrier pie - Haematopus ostralegus, Echasse blanche - Himantopus himantopus, Avocette élégante - Recurvirostra avosetta, Vanneau huppé - Vanellus vanellus, Pluvier doré - Pluvialis apricaria, Pluvier argenté - Pluvialis squatarola, Grand Gravelot - Charadrius hiaticula, Petit Gravelot - Charadrius dubius, Bécasse des bois - Scolopax rusticola, Bécassine sourde - Lymnocyptes minimus, Bécassine des marais - Gallinago gallinago, Barge à queue noire - Limosa limosa, Barge rousse - Limosa lapponica, Courlis corlieu - Numenius phaeopus, Courlis cendré - Numenius arquata, Chevalier arlequin - Tringa erythropus, Chevalier gambette - Tringa totanus, Chevalier aboyeur - Tringa nebularia, Chevalier culblanc - Tringa ochropus, Chevalier sylvain - Tringa glareola, Chevalier guignette - Actitis hypoleucos, Tournepierre à collier - Arenaria interpres, Bécasseau minute - Calidris minuta, Bécasseau cocorli - Calidris ferruginea, Bécasseau variable - Calidris alpina, Combattant varié - Philomachus pugnax, Phalarope à bec étroit - Phalaropus lobatus, Mouette rieuse - Chroicocephalus ridibundus, Mouette mélanocéphale - Ichthyaetus melanocephalus, Mouette pygmée - Hydrocoloeus minutus, Goéland cendré - Larus canus, Goéland marin - Larus marinus, Goéland bourgmestre - Larus hyperboreus, Goéland argenté - Larus argentatus, Goéland pontique - Larus cachinnans, Goéland leucophée - Larus michahellis, Goéland brun - Larus fuscus, Sterne caspienne - Hydroprogne caspia, Sterne naine - Sternula albifrons, Sterne pierregarin - Sterna hirundo, Sterne arctique - Sterna paradisaea, Sterne caugek - Thalasseus sandvicensis, Guifette moustac - Chlidonias hybrida, Guifette leucoptère - Chlidonias leucopterus, Guifette noire - Chlidonias niger, Labbe parasite - Stercorarius parasiticus, Pigeon colombin - Columba oenas, Pigeon ramier - Columba palumbus, Tourterelle des bois - Streptopelia turtur, Tourterelle turque - Streptopelia decaocto, Coucou gris - Cuculus canorus, Grand-Duc d'Europe - Bubo bubo, Chouette hulotte - Strix aluco, Chevêche d'Athéna - Athene noctua, Hibou moyen-duc - Asio otus, Hibou des marais - Asio flammeus, Martinet noir - Apus apus, Martin-pêcheur d'Europe - Alcedo atthis, Torcol fourmilier - Jynx torquilla, Pic épeichette - Dendrocopos minor, Pic mar - Dendrocopos medius, Pic épeiche - Dendrocopos major, Pic noir - Dryocopus martius, Pic vert - Picus viridis, Pie-grièche écorcheur - Lanius collurio, Pie-grièche grise - Lanius excubitor, Lorient d'Europe - Oriolus oriolus, Geai des chênes - Garrulus glandarius, Pie bavarde - Pica pica, Corbeau freux - Corvus frugilegus, Corneille noire - Corvus corone, Choucas des tours - Coloeus monedula, Jaseur boréal - Bombycilla garrulus, Mésange nonnette - Poecile palustris, Mésange boréale*

- *Poecile montanus*, Mésange noire - *Periparus ater*, Mésange huppée - *Lophophanes cristatus*, Mésange charbonnière - *Parus major*, Mésange bleue - *Cyanistes caeruleus*, Rémiz penduline - *Remiz pendulinus*, Panure à moustaches - *Panurus biarmicus*, Alouette lulu - *Lullula arborea*, Alouette des champs - *Alauda arvensis*, Hirondelle de rivage - *Riparia riparia*, Hirondelle rustique - *Hirundo rustica*, Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum*, Bouscarle de Cetti - *Cettia cetti*, Mésange à longue queue - *Aegithalos caudatus*, Pouillot vélocé - *Phylloscopus collybita*, Pouillot fitis - *Phylloscopus trochilus*, Pouillot siffleur - *Phylloscopus sibilatrix*, Rousserolle turdoïde - *Acrocephalus arundinaceus*, Phragmite aquatique - *Acrocephalus paludicola*, Phragmite des joncs - *Acrocephalus schoenobaenus*, Rousserolle effarvatte - *Acrocephalus scirpaceus*, Rousserolle verderolle - *Acrocephalus palustris*, Hypolaïs ictérine - *Hippolais icterina*, Hypolaïs polyglotte - *Hippolais polyglotta*, Locustelle tachetée - *Locustella naevia*, Locustelle fluviatile - *Locustella fluviatilis*, Locustelle luscinioidé - *Locustella luscinioides*, Fauvette à tête noire - *Sylvia atricapilla*, Fauvette des jardins - *Sylvia borin*, Fauvette babillarde - *Sylvia curruca*, Fauvette grisette - *Sylvia communis*, Roitelet à triple bandeau - *Regulus ignicapilla*, Roitelet huppé - *Regulus regulus*, Troglodyte mignon - *Troglodytes troglodytes*, Sittelle torchepot - *Sitta europaea*, Grimpeur des jardins - *Certhia brachydactyla*, Étourneau sansonnet - *Sturnus vulgaris*, Merle à plastron - *Turdus torquatus*, Merle noir - *Turdus merula*, Grive litorne - *Turdus pilaris*, Grive mauvis - *Turdus iliacus*, Grive musicienne - *Turdus philomelos*, Grive draine - *Turdus viscivorus*, Rougegorge familier - *Erithacus rubecula*, Gorgebleue à miroir - *Luscinia svecica*, Rossignol philomèle - *Luscinia megarhynchos*, Rougequeue noir - *Phoenicurus ochruros*, Rougequeue à front blanc - *Phoenicurus phoenicurus*, Tarier des prés - *Saxicola rubetra*, Tarier pâtre - *Saxicola rubicola*, Traquet motteux - *Oenanthe oenanthe*, Gobemouche gris - *Muscicapa striata*, Gobemouche noir - *Ficedula hypoleuca*, Moineau domestique - *Passer domesticus*, Moineau friquet - *Passer montanus*, Accenteur mouchet - *Prunella modularis*, Bergeronnette printanière - *Motacilla flava*, Bergeronnette des ruisseaux - *Motacilla cinerea*, Bergeronnette grise - *Motacilla alba*, Pipit farlouse - *Anthus pratensis*, Pipit des arbres - *Anthus trivialis*, Pipit spioncelle - *Anthus spinoletta*, Pinson des arbres - *Fringilla coelebs*, Pinson du nord - *Fringilla montifringilla*, Serin cini - *Serinus serinus*, Verdier d'Europe - *Chloris chloris*, Tarin des aulnes - *Spinus spinus*, Chardonneret élégant - *Carduelis carduelis*, Sizerin boréal - *Acanthis flammea*, Sizerin cabaret - *Acanthis cabaret*, Linotte mélodieuse - *Linaria cannabina*, Bec-croisé des sapins - *Loxia curvirostra*, Bouvreuil pivoine - *Pyrrhula pyrrhula*, Grosbec casse-noyaux - *Coccothraustes coccothraustes*, Bruant proyer - *Emberiza calandra*, Bruant jaune - *Emberiza citrinella*, Bruant des roseaux - *Emberiza schoeniclus*.

Diversité en mammifères : *Capreolus capreolus*, *Eliomys quercinus*, *Eptesicus serotinus*, *Erinaceus europaeus*, *Lepus europaeus*, *Martes foina*, *Mustela erminea*, *Mustela nivalis*, *Myotis daubentoni*, *Myotis mystacinus*, *Neomys fodiens*, *Nyctalus noctula*, *Ondatra zibethicus*, *Pipistrellus nathusii*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Plecotus auritus*, *Putorius putorius*, *Sciurus vulgaris*, *Sorex araneus*, *Sus scrofa*, *Talpa europaea*, *Vulpes vulpes*.

## ii) Centre d'endémisme ou contenant des effectifs importants d'espèces endémiques

### Espèces d'oiseaux :

#### Endémique au niveau national :



Le site des marais d'Harchies est le seul site connu en Belgique pour la reproduction de la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette et le Héron Gardeboeufs.

**Endémique au niveau régional :**

Le site des marais d'Harchies est le seul site connu en Wallonie pour la reproduction de la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette, le Héron Gardeboeufs, le Héron Bihoreau et la Mouette mélanocéphale. Il est le seul site à avoir abrité la nidification du Canard siffleur et de la Nette rousse.

**iii) Grande diversité biologique y compris des types d'habitat que l'on trouve dans une région.**

Diversité en habitats : Alignements d'arbres, aulnaies marécageuses et non marécageuse, boulaies atlantiques planitiales et collinéennes, chênaie, communautés à bidents des rives d'étangs, communautés non graminoides de taille moyenne bordant l'eau, cours d'eau permanents non soumis à la marée, cultures, éléments de pelouses silicicoles, étangs et mares eutrophes permanents, étangs et mares mésotrophes permanents, formations nitrophiles des lisières forestières et des haies, formations nitrophiles ouvertes, fourrés, franges d'herbes de taille moyenne, friches à calamagrostis épigeos, haies riches en espèces indigènes, magnocariçaies, mares temporaires, mégaphorbiaies, ormaie rudérale, peupleraie plantée, phalaridaies, phragmitaies, pièces d'eau temporaires eutrophes, pièces d'eau temporaires oligotrophes pauvres en calcaire, plantations de feuillus indigènes, prairies de fauche, prairies fauchés et pâturées, prairies humides mésotrophes à eutrophes, prairies pâturées permanentes moyennement à fortement fertilisées, prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées, prairies temporaires de fauche, prés de fauche récemment abandonnés, saussaies, tapis submergés de charophytes, typhaies, végétation enracinée ou non, submergée, végétation flottant librement ou enracinée, végétations rudérales.

**v) Eléments particuliers de la diversité biologique qui sont rares ou particulièrement caractéristiques de la région biogéographique (seules les espèces observées de façon annuelles sont reprises) :**

Oiseaux rares ou semi-rares : *Cygne de Bewick - Cygnus bewickii*, *Canard chipeau - Anas strepera*, *Canard siffleur - Anas penelope*, *Canard souchet - Anas clypeata*, *Canard pilelet - Anas acuta*, *Sarcelle d'été - Anas querquedula*, *Sarcelle d'hiver - Anas crecca*, *Nette rousse - Netta rufina*, *Grèbe à cou noir - Podiceps nigricollis*, *Butor étoilé - Botaurus stellaris*, *Blongios nain - Ixobrychus minutus*, *Bihoreau gris - Nycticorax nycticorax*, *Héron garde-boeufs - Bubulcus ibis*, *Grande Aigrette - Ardea alba*, *Aigrette garzette - Egretta garzetta*, *Busard des roseaux - Circus aeruginosus*, *Balbuzard pêcheur - Pandion haliaetus*, *Râle d'eau - Rallus aquaticus*, *Bécassine des marais - Gallinago gallinago*, *Mouette mélanocéphale - Ichthyaetus melanocephalus*, *Goéland cendré - Larus canus*, *Sterne pierregarin - Sterna hirundo*, *Guifette noire - Chlidionas niger*, *Martin-pêcheur d'Europe - Alcedo atthis*, *Bouscarle de Cetti - Cettia cetti*, *Phragmite des joncs - Acrocephalus schoenobaenus*, *Gorgebleue à miroir - Luscinia svecica*

Habitats rares : étangs et mares mésotrophes permanents, pièces d'eau temporaires oligotrophes pauvres en calcaire, tapis submergés de charophytes.

Espèces végétales rares : *Carex arenaria*, *Cyperus fuscus*, *Datyloriza praetermissa*, *Dryopteris cristata*, *Epipactis palustris*, *Hottonia palustris*, *Lemna gibba*, *Najas marina*, *Samolus valerandi*, *Scirpus tabernaemontani*, *Thelypteris palustris*, *Utricularia vulgaris*, *Wolffia arrhiza*...

#### **Critère 4 :**

##### **Oiseaux :**

###### **a) Concernant les espèces d'oiseaux mobiles et migratrices :**

Les marais d'Harchies sont un site d'accueil pour un grand nombre d'espèces durant l'hiver ou durant les périodes de migrations. C'est un site étape sur les axes de migrations ou un site refuge pour les oiseaux d'eau en cas d'épisode climatique rude au nord de l'Europe. En effet les conditions climatiques subies dans les régions plus septentrionales modulent de manière sensible la distribution des oiseaux et peuvent provoquer un afflux inhabituel de certaines espèces notamment sur les marais d'Harchies. En hiver, ces derniers sont également une zone refuge pour l'avifaune chassée abondamment de l'autre côté de la frontière franco-belge. Les marais d'Harchies offrent également la possibilité à certaines espèces de se réunir en dortoir durant l'hiver. Certains de ces dortoirs sont uniques pour la région comme le dortoir mixte d'Aigrettes garzettes et de Grandes Aigrettes.

###### **b) Concernant les espèces d'oiseaux sédentaires :**

La diversité en habitats permet à certaines espèces de passer la période critique hivernale en offrant des zones refuge au sein même du complexe marécageux. La Bouscarle de Cetti par exemple, dont une grande part de la population wallonne réside aux marais d'Harchies, survie aux hivers en se déplaçant de ses habitats de reproduction vers les roselières, jusque là inoccupées, mais offrant une ressource alimentaire plus importante en période de froid.

**Autres espèces :** Pas d'informations.

---

**15. Biogéographie** (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique:** Atlantique

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) :

Biogeographic Regions (European Environmental Agency, 2011)

<http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/biogeographical-regions-in-europe-1>

---

#### 16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

**Géologie :** alluvions quaternaires sur sables landeniens s'appuyant eux-même sur des formations crayeuses du crétacé

**Géomorphologie :** Plaine alluviale de la Haine modifiée par des affaissements du sol (conséquence d'exploitation minière)

**Types de sol :** sols secs à modérément humides sur sables limoneux, sols faiblement à modérément gleyifiés sur limons sableux, sols sur matériaux argileux modérément à fortement gleyifiés, sols sur matériaux argileux lourd souvent fortement gleyifiés.

**Hydrologie :** alimentation par les eaux pluviales, les écoulements des bassins versants et par la nappe. Evacuation partielle possible par des émissaires, un système de moines, de vannes et de pompes.

**Qualité de l'eau :** méso à eutrophe

**Profondeur, fluctuations et permanence de l'eau ;** 1 à 2 m,  $\pm 50$ cm, permanent

---

#### 17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

**Géologie :** alluvions quaternaires sur sables landeniens s'appuyant eux-même sur des formations crayeuses du crétacé

**Géomorphologie :** Plaine alluviale de la Haine modifiée par des affaissements du sol (conséquence d'exploitation minière)

**Types de sol :** sols secs à modérément humides sur sables limoneux, sols faiblement à modérément gleyifiés sur limons sableux, sols sur matériaux argileux modérément à fortement gleyifiés, sols sur matériaux argileux lourd souvent fortement gleyifiés.

---

#### 18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Alimentation par les eaux pluviales, les écoulements des bassins versants et par la nappe. Evacuation partielle possible par des émissaires, un système de moines, de vannes et de pompes.

---

#### 19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Marine/côtière :** A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

**Continentale :** L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

**Artificielle :** 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

**b)dominance :** Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

O Ts Tp M Xf Xp U W 4 9

## 20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Les marais d'Harchies sont un ensemble de 500 ha d'étangs, de zones marécageuses, de bois, de remblais de schistes et de terrains agricoles.

La partie nord de ce complexe est caractérisée par trois grands étangs à savoir les étangs A et B d'Harchies et l'étang de Pommeroeul ; par une étendue d'eaux stagnantes au niveau de l'ancien canal Pommeroeul-Antoing et par des mares situées sur un remblai. L'étang de Pommeroeul est alimenté en eau lors des débordements du Grand Courant mais aussi par la nappe et les eaux de ruissellement. Les étangs d'Harchies sont quant à eux majoritairement alimentés par les eaux de la nappe des craies qui est artésienne au niveau du marais. Au sud, les marais d'Hensies sont alimentés par quelques fossés drainant des surfaces agricoles, par l'eau provenant de l'exutoire de l'étang B d'Harchies, par les eaux de ruissellement des schistes houillers et par la nappe des craies.

Autour des plans d'eau se retrouvent diverses ceintures de végétations et des remblais de schistes. On y retrouve des roselières inondées à phragmites ou à massettes, des boisements marécageux, des prairies humides pâturées ou de fauche, des roselières sèches, des cariçaies et magnocariçaies et sur les remblais, une végétation rudérale, des boulaies ou des zones ouvertes à Calamagrostis. Des mares et végétations associées sont également présentes à divers endroits tout comme un verger et quelques parcelles privées et cultivées.

**21. Flore remarquable :** Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

**Carex arenaria :** La plante n'existe en Wallonie que dans le bassin de la Haine où son statut actuel n'est pas précisé par ANRYS et al. 1991. Elle a encore été renseignée dans 5 carrés IFBL après 1980 et apparaît donc en régression par rapport à son extension historique.

**Cyperus fuscus** : L'espèce, autrefois très rare dans les districts brabançon, mosan, ardennais (une localité) et lorrain, avait disparu des districts mosan et ardennais, et s'était raréfiée ailleurs, suite aux assèchements. Actuellement, l'espèce est rare mais apparemment stabilisée, de nouvelles stations ayant compensé les disparitions.

**Datyloriza praetermissa** : L'évolution du statut de l'espèce est difficile à évaluer en raison de la méconnaissance de cette espèce par les auteurs anciens. L'orchis négligé reste une espèce très rare mais qui se maintient bien dans ses biotopes et qui est capable de coloniser des milieux neufs (oseraie de Lanaye, rives du canal de Charleroi). Cependant, peu de stations bénéficient d'un statut de protection.

**Dryopteris cristata** : L'espèce qui n'a jamais existé qu'en localités isolées, avait fortement régressé à cause des assèchements et des plantations de conifères. Il semble cependant que l'espèce se soit maintenue ces dernières années, sans doute à la suite de la création de vastes réserves naturelles. D'autre part, les stations de Haute Ardenne n'étaient manifestement pas connues au XIXe siècle. Espèce rare mais stable ou en légère progression

**Epipactis palustris** : Une des plus belle station de Wallonie (1600 pieds) apparue après des travaux de gestion récent.

**Hottonia palustris** : L'espèce, autrefois assez commune dans le district brabançon (surtout ouest et centre), rare dans les districts mosan et lorrain, et limité à la vallée de la Semois pour le district ardennais, était en régression au nord du sillon Sambre-Meuse et en voie de disparition au sud. Les causes de disparition sont les drainages, la rectification des petits cours d'eau et la pollution. Espèce apparemment en extension, probablement suite à une meilleure prospection. L'espèce subsiste dans la vallée de la Haine et dans quelques rares localités du Brabant wallon. Elle a disparu de la vallée de la Meuse (sauf à Ben-Ahin où elle est très menacée) mais est relativement fréquente dans la vallée de la Semois ardennaise

**Lemna gibba** : Espèce en régression, très rare en Wallonie.

**Najas marina** : Espèce considérée comme disparue en Région wallonne et retrouvée récemment dans le site Ramsar

**Samolus valerandi** : L'espèce était autrefois connue de deux localités du district brabançon mais en avait disparu. La population découverte à Hensies est prospère.

**Scirpus tabernaemontani** : L'espèce, autrefois très rare dans les districts brabançon, mosan et lorrain, avait reculé dans le district brabançon et disparu du district mosan, suite aux assèchements. Espèce rare et menacée de disparition en Wallonie, à populations faibles, localement menacées par les rats musqués.

**Thelypteris palustris** : L'espèce était déjà fortement raréfiée. Les localités de la vallée de la Dyle encore observées en 1965 ont probablement disparu en raison des drainages ou de l'eutrophisation. Après 1980, l'espèce n'a été observée que dans 2 stations de la vallée de la Haine et dans les marais de la Haute Semois.

**Utricularia vulgaris** : La plante existait autrefois dans environ septante localités de presque tout le pays dont elle avait disparu ou presque. Actuellement, la plante s'est raréfiée mais subsiste dans quelques étangs de la vallée de la Haine et en Gaume.

**Wolffia arrhiza** : Espèce très rare, semblait disparue de la vallée de la Haine (Harchies) depuis 1968 (ANRYS et al., 1991) et mais signalée récemment.

Cfr: Première liste des espèces rares, menacées et protégées de la Région Wallonne (Ptéridophytes et Spermatophytes). Version 1 (7/3/2006). Par J. Saintenoy-Simon, avec la collaboration de Y. Barbier, L.-M. Delescaille, M. Dufrière, J.-L. Gathoye et P. Verté.

---

## 22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

### Espèces d'oiseaux :

**Cygne de Bewick - *Cygnus bewickii*** : En hivernage l'espèce n'est présente qu'en de rares endroits en Wallonie. Les marais d'Harchies est un site régulier d'hivernage où les individus viennent s'y nourrir et dormir.

**Canard chipeau - *Anas strepera*** : Population wallonne nicheuse (2008-2012) : 32-43 couples. Entre 10 et 33 aux marais d'Harchies. Population subissant une forte prédation par le Renard roux et la Corneille noire. Tendance locale à la baisse depuis 2007. Site d'hivernage régulier avec régulièrement plusieurs centaines d'individus sur maximum un millier d'hivernants en Wallonie. Pression hivernale liée à la chasse sur les sites frontaliers.

**Canard siffleur - *Anas penelope*** : Population wallonne nicheuse (2008-2012) : 0 couple. Présence estivale aux marais d'Harchies et nidification exceptionnelle en 2003. Site d'hivernage régulier avec parfois quelques dizaines d'individus représentant une part importante de l'hivernage en Wallonie, estimée à moins de 100 individus.

**Canard souchet - *Anas clypeata*** : Population wallonne nicheuse (2008-2012) : 1 à 10 couples. Présence estivale aux marais d'Harchies et nidification presque annuelle. Site d'hivernage majeur avec quelques centaines d'individus pouvant atteindre 800 individus en haltes migratoires. Cela représente une part importante de l'hivernage en Wallonie, fluctuante mais estimée à moins de 500 individus par temps doux.

**Canard pilet - *Anas acuta*** : Site d'hivernage et de haltes migratoires régulier mais néanmoins non remarquable à l'échelle de la Wallonie ou les effectifs ne dépassent que rarement le total de 30 id hivernant. Le nombre d'oiseaux hivernants sur les marais reste inférieur à 10 mais peut rapidement augmenter avec l'afflux de migrants.

**Sarcelle d'été - *Anas querquedula*** : L'espèce niche régulièrement mais en faible nombre sur les marais d'Harchies. A l'échelle des 1 à 5 couples estimés durant l'atlas 2001-2007 et les 0 à 3 couples estimés entre 2008 et 2012, le site des marais d'Harchies reste le site le plus régulièrement fréquenté.

**Sarcelle d'hiver - *Anas crecca*** : Site d'hivernage et de haltes migratoires régulier et significativement important à l'échelle de la Wallonie où les effectifs ne dépassent que rarement le total de 1500 individus hivernants. Les effectifs maximaux hivernants sur les marais fluctuent entre 100 et 200 individus. L'oiseau est présent également en été mais de façon plus marginale. Sa nidification, difficile à mettre en évidence, reste très exceptionnelle sur le site.

**Nette rousse - *Netta rufina*** : Les marais d'Harchies sont le seul site wallon où l'espèce a niché régulièrement entre 1999 et 2005 avec un maximum de 3 nichées en 2001 et 2005. Après cette période faste, la nidification de l'espèce est redevenue exceptionnelle. L'hivernage de l'espèce en Wallonie comme à Harchies reste marginale.

**Grèbe à cou noir - *Podiceps nigricollis*** : La population wallonne est estimée entre 59 et 104 couples nicheurs dont une grande majorité se trouvent quelques sites comme Ploegsteert et les décanteurs d'Hollogne-sur-Geer qui ont connu une forte progression depuis dix ans. Bien que l'oiseau niche aux marais d'Harchies depuis 2002, le succès reste très faible eu égard au nombre d'individus présents et la tendance reste stable. La surpopulation de carpes sur les étangs empêchant la création de nids flottants pourrait en être la cause.

**Butor étoilé - *Botaurus stellaris*** : Présence hivernale estimée entre 5 et 15 individus ce qui représente le site majeur en Wallonie pour cette espèce. Plus aucun cantonnement de l'espèce n'est cependant observé au printemps depuis 2003. Le site reste néanmoins un des rares sites à pouvoir accueillir l'espèce comme nicheur. Tendance stable depuis 2006.

**Blongios nain - *Ixobrychus minutus*** : Population nicheuse comprise entre 2 et 6 couples représentant la grande majorité de la population régionale. Tendance stable depuis 2006.

**Bihoreau gris - *Nycticorax nycticorax*** : Nicheur régulier depuis 2006. Seul site de nidification connu en Wallonie avec une population comprise entre 2 et 4 couples. L'espèce dépend fortement des marais situés au-delà de la frontière pour son nourrissage. Tendance stable depuis 2006.

**Héron garde-boeufs - *Bubulcus ibis*** : Nicheur occasionnel depuis 2008. Seul site de nidification connu en Wallonie avec une population comprise entre 0 et 5 couples. Fluctuations liées aux pertes que subit l'espèce durant les hivers rigoureux.

**Grande Aigrette - *Ardea alba*** : Nicheur depuis 2013. Seul site de nidification connu en Belgique avec les marais de Ploegsteert en 2012. Un des principaux sites wallons pour l'hivernage avec entre 25 et 35 individus réguliers. Tendance stable depuis 2006.

L'espèce dépend fortement des marais situés au-delà de la frontière pour son nourrissage.

**Aigrette garzette - *Egretta garzetta*** : Nicheur depuis 2006. Seul site de nidification connu en Belgique. Population à la hausse avec plus de 20 couples en 2014. Seul site wallon connu pour l'hivernage régulier de l'espèce avec une douzaine d'individus. Tendence stable pour l'hivernage depuis 2006. L'espèce dépend fortement des marais situés au-delà de la frontière pour son nourrissage.

**Busard des roseaux - *Circus aeruginosus*** : Petite population nicheuse dans les différentes roselières. Effectifs fluctuant entre 2 et 4 couples nicheurs représentant le seul noyau wallon dans une population pour le reste constituée de couples isolés, en cultures ou en zones humides, fluctuant entre 6 et 28 couples entre 2008 et 2012. Population soumise à un fort risque de prédation par le renard et dépendant des niveaux des eaux.

**Balbusard pêcheur – *Pandion haliaetus*** : Site de halte migratoire régulier.

**Râle d'eau - *Rallus aquaticus*** : Le site abrite une population de plus de 50 couples nicheurs ce qui représente la plus grosse population de Wallonie, laquelle comporterait entre 92 280 couples estimés entre 2008 et 2012. L'oiseau est également présent en hiver.

**Bécassine des marais - *Gallinago gallinago*** : Site de halte migratoire et d'hivernage dont les effectifs pour l'espèce varient en fonction de la disponibilité en habitats favorables (présence de vasières, de prairies inondées...etc).

**Mouette mélanocéphale - *Ichthyæetus melanocephalus*** : Site de halte migratoire (nombre d'individus <10) mais premiers cas de nidification (2 couples) en 2014. Seul site connu de nidification en Wallonie.

**Goéland cendré - *Larus canus*** : Espèce présente toute l'année et nicheurs en petit nombre (nombre de couple <10) avec un succès très faible. Cette petite population fragile représente une part significative de la population wallonne estimée entre 2008 et 2012 entre 20 et 40 couples.

**Sterne pierregarin - *Sterna hirundo*** : site de nourrissage printanier et estival pour la population nicheuse située sur les marais de Condé en France. Présence régulière de 5 à 10 individus. Nicheur occasionnel en 2008, 2009 et 2014.

**Guifette noire – *Chlidionas niger*** : Un des rares sites wallons où l'espèce est régulièrement observable en halte migratoire, effectif variable.

**Martin-pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis*** : Site abritant chaque année moins de 5 couples nicheurs. Tendence stable. Population wallonne estimée entre 2008 et 2012 entre 100 et 450 couples.

**Bouscarle de Cetti - *Cettia cetti*** : noyau principal de la population wallonne quasiment exclusivement restreinte à la vallée de la Haine et la région de Warneton-



Ploegsteert. Sur les 150 couples estimés en wallonie entre 2008 et 2012, 50 se retrouvent sur les marais d'Harchies, été comme hiver. Tendance stable mais pouvant rapidement décliner à l'issue d'hivers rigoureux.

**Phragmite des joncs - *Acrocephalus schoenobaenus* :** Des 140 couples estimés en Wallonie entre 2008 et 2012, entre 50 et 75 individus se trouvent aux marais d'Harchies. Tendance stable.

**Gorgebleue à miroir - *Luscinia svecica* :** Bien que l'espèce progresse partout en Wallonie avec la colonisation des campagnes, la population des marais d'Harchies, avec 30 à 50 couples, reste la plus belle population wallonne (estimation > 500 entre 2008 et 2012) présente en milieu humide. Tendance locale semblant être à la baisse.

**Autres espèces : Pas d'informations.**

---

### 23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Néant

Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

b) Si oui, cocher cette case  et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

### 24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :    **Domaine public** =±53%  
                                  **Association Conservation de la Nature** : ±34%  
                                  **Propriétaires privés** :±13%

b) dans la région voisine : **Domaine public**

Propriétaires privés

---

## 25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

- a) dans le site Ramsar : Conservation de la nature :±80%  
Chasse :±10%  
Agriculture intensive :10%
- b) dans la région voisine/le bassin versant : Agriculture intensive +chasse:  
Habitats  
Zone industrielle (provisoirement) désaffectée  
Zone de loisirs

---

## 26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

- a) dans le site Ramsar : **Agriculture intensive** (facteur passé et actuel) → augmentation des intrants appliqués dans certaines parcelles agricoles reprises dans les limites du site. Détérioration de la qualité de l'eau.  
**Moto-cross sauvage** → détérioration directe des habitats et perturbation de la faune.  
**Chasse au-delà de la frontière française** → visite régulière de chasseurs perturbant volontairement le calme du site.  
**Arrivée d'espèces invasives** (Bernache du Canada, Oulette d'Égypte, Ecrevisse de Louisiane) → concurrence alimentaire, substitution d'habitats, envahissement. Crée globalement des déséquilibres biologiques.  
**Déséquilibre piscicole** → modification et perturbation des chaînes alimentaires et de l'équilibre biologique globale des plans d'eau. Destruction d'habitats.  
**Difficulté de réguler les niveaux des eaux** → destruction ou détérioration d'habitats, prédation.
- b) dans la région voisine : **Mise en œuvre d'un projet industriel** (facteur potentiel) → dérangement, pollution.  
**Agriculture intensive** (facteur passé et actuel) → augmentation des intrants appliqués dans les parcelles agricoles voisines au site. Détérioration de la qualité de l'eau.  
**Chasse au-delà de la frontière française** → Zone frontalière soumise à la chasse aux oiseaux d'eau. Nourrissage et attirance des oiseaux en masse au-delà de la frontière et des limites du site avant et pendant l'ouverture de la chasse en France. Mortalité importante d'espèces protégées en Belgique et chassable en France. Dérangement et perturbation des populations transfrontalières d'oiseaux.

---

## 27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;  
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

La plus grande surface des terrains inclus dans la zone Ramsar ont un statut de protection déterminé par le Code Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine. (statut régional)

La zone Ramsar est également couverte par le statut de Zone Humide d'Intérêt Biologique (statut régional) et est incluse dans le site Natura 2000 Be32017 (statut européen).

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia  ; Ib  ; II  ; III  ; IV  ; V  ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? **Oui** Est-il appliqué ?  
Oui mais n'est appliqué valablement que pour les terrains (80%) dont la maîtrise foncière est aux pouvoirs publics ou aux associations acquises à l'idée de la conservation de la nature.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Gestion des niveaux des eaux

Pâturage

Déboisement

Etrepage

Fauche

---

### 28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Arrêté de désignation du site Be32017 (Natura 2000)

---

### 29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Un centre de recherche équipé d'un laboratoire de microscopie et d'une station de baguage existe sur place, mais n'est pas dévoué au site, seule une partie de ses activités de recherche a pour objet le site Ramsar des Marais d'Harchies (inventaires faunistique et floristique, recherches en matière de techniques de gestion)

---

### 30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Une partie du site peut-être pratiqué comme lieu de promenade pédestre. Des observatoires ont été construits et des panneaux didactiques installés. Un balisage est en cours de réalisation. Il n'y a pas de centre d'accueil de visiteurs. Le Comité de gestion du site en collaboration avec un CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) organise cependant des visites guidées systématiques 2 fois par mois ou à la demande. Des visites guidées thématiques sont aussi organisées régulièrement.

---

### 31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Une partie du site peut-être pratiqué comme lieu de promenade pédestre.

---

### 32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Département de la Nature et des Forêts.

---

### 33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

« Comité de gestion de la Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul » Arrêté ministériel du 4 juin 2004, 10 Chemin des Préaux B7321 Harchies

Secrétariat : [thierry.paternoster@spw.wallonie.be](mailto:thierry.paternoster@spw.wallonie.be)

---

### 34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| AMORY, B.1981                   | La nidification du Goéland cendré ( <i>Larus canus</i> ) dans la vallée de la Haine de 1970 à 1980. AVEs 18 (3-4), 97-107.   |
| ANONYME1985                     | Chronique 1985/2. Mars-avril-mai. Les oiseaux du Hainaut occidental. 1985-3, n°7. p.1-19.  |
| ANONYME1997                     | Forum européen des étudiants en environnement "Gérer la nature en Europe" Lycée de Kerplouz - Auray - France - Leonardo : programme d'action 1995-1999 - Résumés de diverses présentations qui ont eu lieu les 20 et 21 février 1997 |
| ANRYS, P.; VERHAEGEN, J.P.1986a | Nidification du Grèbe à cou noir, <i>Podiceps nigricollis</i> , au Centre deRecherches biologiques d'Harchies. Le Gerfaut 76, 69-72.   |
| ANRYS, P.; VERHAEGEN, J.P.1986b | Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1984. Le Gerfaut 76, 147-151.   |
| ANRYS, P.; VERHAEGEN, J.P.1988  | Les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul Réserves naturelles, 6, 165-170.  |
| ANRYS, P.1987                   | LIONYCHUS QUADRILLUM et AGONUM VIRIDICUPREUM (Coleoptères carabidae)dans les marais de   |

- Harchies (Hainaut Belgique). Bull. Soc. Entomologique du Nord de la France, 245, 5.
- ANRYS, P.1987 Chronique 1986/4. Septembre-octobre-novembre. Les Oiseaux du Hainaut occidental. 1987-1. n°12. p. 1 à 17.
- ANRYS, P.1987 Chronique 1987/2. Mars-avril-mai. Les Oiseaux du Hainaut occidental. 1987-3. n°14. p. 1 à 26.
- ANRYS, P.1988 Chronique 1987/4. Septembre-octobre-novembre. Les Oiseaux du Hainaut occidental. 1988-1. n° 16. p. 1 à 26.
- ANRYS, P.1990 Convention d'étude "Aide à la révision partielle ou complète des plans de secteur Tournai-Leuze-Peruwelz et Mons-Borinage" Bureau d'Etudes pour l'Aménagement et la Conservation de la Nature Phragmites a.s.b.l. Travail effectué pour la Région Wallonne
- CLOTUCHE, E.; de LIEDEKERKE, R.1982 Chronique de la Centrale ornithologique Aves. Chronique ornithologique 1981/2 : mars, avril, mai. AVES 19 (1), 59-75.
- CLOTUCHE, E.; GEE, L.H.; SCHMITZ, L.1986 Chronique ornithologique 1986/2 : mars, avril, mai. AVES 23 (4), 235-250.
- CLOTUCHE, E.1978 Chronique de la Société Aves. Chronique ornithologique 1978/2 : mars, avril, mai. AVES 15 (3), 131-147.
- CLOTUCHE, E.1980 Chronique ornithologique 1980/2 : mars, avril, mai. AVES 18 (1-2), 49-64.
- CLOTUCHE, E.1983 Chronique ornithologique 1982/2 : mars, avril, mai. AVES 20 (1), 46-61.
- DACHY, P.1964 Deuxième rapport annuel (1963) de la station ornithologique "Motacilla-Tournai". Le Gerfaut 54 (4), 478-482.
- DACHY, P.1967 Réaction de défense du territoire chez le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). AVES 4 (1), 26-27.
- DE KNIJF, G. ET AL.1985 Onbekende stukjes Henegouwen. Euglena, 4-6 : 7-11.
- DE KNIJF, G.1989 De libellen van Harchies. EUGLENA 1989 nr 2, 14-15.
- DELESCAILLE, L.M.; DA CAMARA-SMEETS, M.; MARIN, C.; VERNIERS, G.; LEBRUN, P.1989 Protection et gestion écologique des zones semi-naturelles dans la région frontalière du bassin de la Haine et de la Scarpe. Les Naturalistes belges, 1989, 70, 2, 33-62.
- DELESCAILLE, L.M.1985a L'influence du fauchage sur la structure et la physionomie d'une roselière à *Phragmites australis*.(in rapport interne 1985 ???) C.R.B.H., rapport interne, 30 pp.
- DELESCAILLE, L.M.1985b Etude de la productivité primaire des communautés de macrophytes des étangs à Harchies (in rapport d'activité 3; 1985). C.R.B.H., rapport interne.
- DELESCAILLE, L.M.1986 *Cyperus fuscus* L. et *Samolus valerandi* L. découvertes dans les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (province du Hainaut,Belgique) Dumortiera 36, 23-25.
- DELESCAILLE, L.M.1987a Contribution à l'étude de la végétation des marais d'Harchies. Document de travail de l' I.R.S.N.B. (sous presse).
- DELESCAILLE, L.M.1987b La végétation des marais d'Harchies, Hensies et Pommeroeul. Les Naturalistes belges, 1987: 68(3): 65-88.
- DELMARCHE, C. et collaborateurs ; 2005 Réactualisation du plan de gestion de la Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. Réalisation dans le cadre de l' Action A2 du

- DELMARCHE, C.; DUC, V.; DENDAL, A.1986  
 DELMARCHE, C.; VERHAEGEN, J.P.1985  
 DELMARCHE, C.1990  
 DELMELLE, J.1969  
 DEROUAUX, A et al 2005.  
 DUFOURNY, H.1996  
 DUFRENE, M.; ANRYS, P.1988  
 DUVIGNEAUD, J.1967  
 GENU, S.1985  
 GODIN, J. & J.; LOISON, M.1977  
 GODIN, J.; LOISON, M.1975a  
 GODIN, J.; LOISON, M.1975b  
 GODIN, J.; LOISON, M.1976  
 HACHEZ, L.1954  
 HERBERIGS, H.1953  
 HERBERIGS, H.1954  
 HERBERIGS, H.1955  
 HERBERIGS, H.1957.  
 HERBERIGS, H.1962  
 HUBAUT, D.; MONCOUSIN, M.; LANGUY, M.; VOET, P.;
- Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des roselières du bassin de la Haine.  
 Chronique 1986/2. Mars-avril-mai. Les oiseaux du Hainaut occidental. 1986-3, n°10. p. 1 à 25.  
 La fougère des marais, *Thelypteris palustris* et le dryoptéris à crêtes *Dryopteris cristata* au Centre de Recherches biologiques d'Harchies. *Les naturalistes belges*, 1985: 66(1): 1-4.  
 Contribution à l'étude des roselières : la typologie, l'avifaune, la gestion. Bureau d'Etudes pour l'Aménagement et la Conservation de la Nature. *Phragmites a.s.b.l.*  
 Et si nous allions à Harchies ? *Hainaut tourisme*, n° 133/69, 49-54.  
 Mise en place d'un dispositif de suivi de l'avifaune dans le cadre de l'Action A3 du Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des roselières du bassin de la Haine.  
 OBSERVATION D'UNE BERNACHE A COU ROUX (*Branta ruficollis*) A HARCHIES : PREMIERE MENTION EN WALLONIE AVES, *Bulletin trimestriel*, 33, (1), 43-46  
 Les Carabidés du Centre de Recherches biologiques d'Harchies et du marais de Hensies (Carabidae, Coleoptera) *Bull. Annl's Soc. r. belge Ent.*, 124, 20-28.  
 L'intérêt botanique des marais d'Harchies. 10pp + 1 carte, non publié.  
 Etude écologique d'étangs de la vallée de la Haine. Travail de fin d'études, I.U.T. de Tours - C.R.B.H., 99p.  
 Observations originales sur la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) à Harchies (Hainaut). *AVES* 14 (1), 88-89.  
 Quelques traits du comportement hivernal de la Mésange à moustaches (*Panurus biarmicus*) à Hensies-Harchies. *AVES* 12 (1), 26-30.  
 Observations et baguage de rapaces nocturnes à St-Aybert (France) - Hensies (Hainaut-Belgique) de 1967-1970. *AVES* 12 (2), 57-71.  
 A propos du Centre de Recherches biologiques d'Harchies. Feuille de contact des Rés. Nat. et Ornith. de Belg. 1976/4 : 11-12.  
 Brèves communications. *Le Gerfaut* 44 (3), 288.  
 Liste des réserves libres. *Bull. des Rés. Orn. Belg.* 1953, 54-65.  
 Liste des nouvelles réserves libres. *Bull. Rés. Orn. Belg.* 1954, 37-46.  
 Trois importantes réalisations de notre a.s.b.l. en 1955. *Bull. Rés. Orn. Belg.* 1955, 23-28.  
 Les réserves d'Assenede, Genk, Harchies, Hofstade et Mol. *Bull. R.N.O.B.*, 34-37.  
 L'avenir de la réserve d'Harchies. *Bull. R.N.O.B.*, 111.  
 Chronique ornithologique 1984/2 : mars, avril, mai. *AVES* 22 (1), 55-85.

- AMAND, Y.; PEERO,  
M.; GEE, L.H.1985  
HUBAUT, D.1984 Premier cas de nidification de l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*) en Wallonie et statut régional de l'espèce. AVES 21 (4): 227 - 236
- HUBAUT, D.1984 Chronique 1984/3. Juin-juillet-août. Les oiseaux du Hainaut occidental. n°5, 1984,4. p. 1 à 13.
- INTER-  
ENVIRONNEMENT-  
WALLONIE1978 Cinquième rapport d'avancement des travaux effectués dans le cadre de la convention avec le cabinet des affaires wallonnes et relative à l'inventaire des sites wallons d'intérêt biologique. Les zones humides de la Vallée de la Haine. Note préliminaire : les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. 18pp, non publié.
- ISTASSE, C.1975 Chroniques de la Société Aves. - Printemps 1975. AVES 12 (1), 43-53.
- JACOB, J.P.1976 Chroniques de la Société Aves. - Mars à mai 1976. AVES 13 (4), 261-268.
- JACOB, J.P.1979 Chronique ornithologique 1979/2: mars, avril, mai. AVES 16 (3-4), 143-153
- JACOB, J.P.1982 Chronique ornithologique 1981/3 : juin, juillet, août. AVES 19 (2), 149-159.
- JACOB, J.P.1983 Progression du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) comme nicheur en Wallonie et en Brabant. AVES 20 (1), 1-24.
- JACOB, J.P.1983b Anatidés nicheurs en Wallonie et en Brabant. AVES 20 (2), 65-91.
- JACOBS, J.; HERBERIGS,  
H.1958 Rapport sur l'activité de l'association. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1958, 7-14.
- JACOBS, J.; LIPPENS,  
L.1955 Rapport sur l'activité de l'Association. Bull. Rés. Orn. Belg. 1955, 7-14.
- JACOBS, J.; LIPPENS,  
L.1956 Rapport sur l'activité de l'association. Bull. Rés. Orn. Belg. 1956, 9-20.
- JACOBS, J.1957 Rapport sur l'activité de l'association. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1957, 13-22.
- JACOBS, J.1959 Relais et station d'hivernage pour les Anatidae en Belgique. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1959, 107-115.
- JACOB, J.-P., DEHEM, C.,  
BURNEL, A.,  
DAMBIERMONT,  
J.-L., FASOL, M., KINET,  
TH., PAQUET, J.-Y. &  
VAN  
DER ELST, D. 2010 Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007. Aves et Région wallonne, Gembloux.
- JANSSENS, E.1968 Note sur la visite des marais d'Harchies - 18 mai 1968. Parcs Nationaux, vol.XXIII p59.
- JENARD, PH., LEIRENS,  
V., ROCA, M.,  
VERROKEN, D.,  
VERROKEN, L. & SIMAR,  
J. 2008 Première nidification wallonne de l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et retour du Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) au sein de la héronnière mixte des marais d'Harchies en 2006. Aves, 45/2 : 65-80

- JEUGDBOND VOOR  
NATUURSTUDIE EN  
MILIEUBESCHERMING.1  
988  
KESTELOOT, E.1969 Rapport entomologique, herpetologique et botanique. Compte-  
rendu excursions 1988
- LEBLOIS, C.1975 Rapports d'activités - Année 1969. Bull. des Rés. Nat. et Orn.  
de Belg. 1969 : 4-6.
- LEPRINCE, P.1984 Histoire d'Harchies, jusqu'à la fin de l'Ancien régime. Annales  
du Cercle archéologique de Mons, 1973-1975, Tome 69. p. 1-  
188.
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1970 Chronique ornithologique 1983/2 : mars, avril, mai. AVES 21  
(1), 33-53.
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1972 Compte-rendu d'un recensement quadrat effectué à Hensies  
Printemps- été 1970. Rapport, non publié, 44pp.
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1975 Nidification de la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) à  
Harchies (Hainaut). AVES 9 (6), 242-243.
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1976 Présence estivale de la Mésange à moustaches (*Panurus  
biarmicus*) en Hainaut occidental. AVES 12 (1), 31-32.
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1976 Evolution de l'avifaune du complexe marécageux de Harchies-  
Hensies au cours des dernières années, 1967-1975. Le Gerfaut  
66, 311-339.
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1976 Evolution de l'avifaune du complexe marécageux de Harchies-  
Hensies au cours des dernières décennies Gerfaut, 66: 311-340
- LOISON, M.; GODIN,  
J.1982 La nidification du Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) en  
Hainaut occidental : complexe marécageux de Harchies-  
Hensies (Belgique) et de Condé St-Aybert (France). AVES 19  
(3), 167-181.
- LOISON, M.; PETIT, D.;  
GODIN, J.1986 Le terail du Centre de Recherches biologiques d'Harchies :  
relations végétation-avifaune, dynamisme, propositions de  
gestion. Le Gerfaut 76, 221-252.
- LOISON, M.1970 Comportement inhabituel d'une Bécassine des marais  
(*Gallinago gallinago*) à Harchies, 1 mâle chante. AVES 7 (4),  
125-126.
- LOISON, M.1979 Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) capturant une poule  
d'eau (*Gallinula chloropus*). AVES 16 (3-4), 162.
- MACEDOINE, Fr.1956 *Azolla caroliniana* Willd. à Harchies. Bull. Soc. Roy. Bot.  
Belg. 88 ( ), 91.
- MAES, P.; VAN DER  
VLOET, H.1965 Een waarneming van de noordamerikaanse wintertaling *Anas  
Crecca carolinensis* Gm. in Belgie. Le Gerfaut, 1965, 55 :  
458-461.
- MARNEFFE, C ; .2005 Contribution à l'élaboration d'une typologie des roselières –  
Etude scientifique réalisée dans le cadre de l'Action A4 du  
Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des  
roselières du bassin de la Haine.
- MARNEFFE, C ; CANON,  
M. ;.2004 Bilan hydrologique global des grands marais de la Vallée de la  
Haine – Etude scientifique réalisée dans le cadre de l'Action  
A4 du Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune  
des roselières du bassin de la Haine
- NAJID, N.1987-88 Analyse granulométrique par sédimentation et dosage du Pb,



- Cu, Ni et Mn par S.A.A. de la vase. Travail de fin d'études. (Institut supérieur industriel catholique du Hainaut) 1987-1988
- NEF, L. 1959 Les oiseaux nicheurs des affaissements miniers de la région d'Harchies. Le Gerfaut 49, 335-348.
- PATERNOSTER, T. 1997 1996 une année exceptionnelle pour l'observation des Odonates des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul Bull. des Nat. de Mons et du Borinage, 99, (5), 8-15
- PAQUET, J.Y., ANSELIN, A., DEVOS, K., VERMEERSCH, G., HERREMANS, M., BECK, O., WEISERBS, A., GOSSE, D., SIMAR, J. Résultat du rapport à l'europe art. 12 Directive Oiseau 79/409 pour la période 2008 – 2012 – AVES – INBO – IBGE – NATUURPUNT
- PEERO, M. 2013.; MICHIELS, G.; JACOB, J.P. 1985 Statut des guifettes moustac (*Chlidonias hybridus*) et leucoptères (*Chlidonias leucopterus*) en Belgique. Rappel des critères d'identification. AVES 22 (2), 89-106.
- PEERO, M. 1986 Evolution du statut du Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) en Wallonie et Brabant. AVES 23 (1), 13-21.
- PHILIPPART, J.C.; VRANKEN, M. 1981 Pour la conservation de notre faune ichthyologique. Bull. des Rés. Nat. et Ornith. de Belg. 1981 : 41-50.
- PIERART, P.; DUVIGNEAUD, J. 1982 Extrait de la nécessité d'un inventaire des sites d'un intérêt biologique exceptionnel en Hainaut. Colloque sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement en Hainaut. 53pp. Mons, le 4 septembre 1982.
- PIGEON, B. 1989 Les agriculteurs et les noyaux de la zone de protection spéciale du bassin de la Haine (Harchies, Hensies, Pommeroeul, Hautrage, Douvrain, les Marionville). Travail de candidat en Sciences agronomiques de Université de Louvain-La-Neuve. (non publié)
- PUSNEL, V. 1985 Etude écologique d'un tronçon de canal désaffecté. Travail de fin d'études I.U.T.-C.R.B.H. Juin 1985
- QUIVY, R. 1965 Il faut sauver le marais d'Harchies. Hainaut tourisme, n° 116/66, 106-108.
- RAEVEL, P. 1982 Un cas de nidification de la Grive litorne (*Turdus pilaris*) dans le marais d'Harchies. AVES 19 (3), 232-233.
- RAPPE, A. 1966 Recensement d'oiseaux d'eau en haute et moyenne Belgique. AVES 3 (1), 6-27.
- RAPPE, A. 1967 Recensement d'oiseaux d'eau pendant l'hiver 1965-1966. AVES 4 (1), 15-18.
- RAPPE, A. 1969 Notes sur la Locustelle de Savi (*Locustella luscinioides*) en Belgique. AVES 6 (5), 148-155.
- REICHWEIN, J.F. 1989 De dazenfauna van Harchies (Zuidwest-Henegouwen) (Diptera : Tabanidae). Phegea 17(3) : 117-118 (1 september 1989).
- REICHWEIN, J.F. 1990 De dagvlinderfauna van Harchies (Zuiwest-Henegouwen) (Lepidoptera : Hesperioidea & papilionoidea) Phegea 18 (2) : 67-68 (1 juin 1990)
- REICHWEIN, J-F. 1989 De dazenfaunia van Harchies (zuidwest-Henegouwen)

- ROYAUX, J.1968 (Diptera: Tabanidae) Phegea 17(3); 1989; pp.117-118  
Rapport sur les premières projections conchyologiques aux marais d'Harchies. Bull. Soc. Roy. Nat. Mons Borinage, 50/51 : 15-16.
- SIMAR, J. et al. 2008 Bilan de nidification pour l'année 2008 Zone humide d'intérêt biologique Marais d'Harchies Hensies Pommeroeul
- SIMAR, J. et al. 2009 Bilan de nidification de l'année 2009 Zone humide d'intérêt biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul.
- SIMAR, J. 2013 Synthèse et résultats des suivis ornithologiques menés durant la saison de nidification 2013 sur les marais d'Harchies.
- SIMAR, J. 2013 NIDIFICATION DE LA GRANDE AIGRETTE  
CASMERODIUS ALBUS AUX MARAIS D'HARCHIES :  
ANALYSE D'UNE INSTALLATION DIFFICILE AVES 50 (2), 80-88.
- SIMON, P.; DACHY, P.; LOISON, M.1967 Marais d'Harchies-Calendarier ornithologique. Bull. R. N. O. B., 35-44.
- SIMON, P.1956 La réserve naturelle d'Harchies. Bull. R. N. O. B., 54-59.
- SIMON, P.1960 Les marais d'Harchies. Bull. R. N. O. B., 56-64.
- SIMON, P.1963 Marais d'Harchies, relais de migration. Bull. R. N. O. B., 15-16.
- SIMON, P.1967-68 Intérêt du site d'Harchies en tant que réserve. Les Naturalistes de Mons et du Borinage. 1967-1968, p.12.
- SIMON, P.1967a Un grand site naturel belge à sauver : les marais d'Harchies. Parcs nationaux, 12, 150-157.
- SIMON, P.1967b Les marais d'Harchies en péril. Bull. R. N. O. B., 45-47.
- SIMON, P.1968 Les marais d'Harchies toujours en péril. Bull. R. N. O. B., 127-131.
- SIMON, P.1969 Pourquoi les marais d'Harchies n'ont-ils pas été sauvés plus tôt ? Bull. R. N. O. B., 38-46.
- SIMON, P.1972 Harchies, le renouveau. Bull. R.N.O.B., 31-35.
- SIMON, P.1975 Les marais d'Harchies. Art-Vie-Esprit, juillet 1975 - n° 13 : 4-12.
- SOTIAUX, A.1979 Contribution à une meilleure connaissance du Genre AZOLLA dans le territoire de la Nouvelle Flore.
- SUETENS, W.1960 La protection du Grèbe huppé en Belgique. Bull. des Rés. Nat. et Ornith. Belg. 1960, 30-32.
- TRICOT, J.1968 Les zones de nidification du Vanneau (*Vanellus vanellus*) en Belgique. AVES 5 (4-5), 114-124.
- TRICOT, J.1978 Une série d'observations réalisées au marais d'Harchies plaide en faveur de la nidification du Héron bicolore (*Nycticorax nycticorax*). AVES 15 (4), 195.
- VAN BELLINGHEN, M.1972 Le marais d'Harchies. L'homme et la nature. n° 8, 1972. 2p.
- VAN DE WATTYNE, J.1966 Inventaire des moulins du Hainaut. (Arrondissement d'Ath) Hainaut tourisme, n° 116/66, 106-108.
- VAN DER ELST, D.1987 Statut des grèbes jougris (*Podiceps griseigena*) esclavon (*Podiceps auritus*) et à cou noir (*Podiceps nigricollis*) en Wallonie et dans le Brabant. AVES 24 (1), 19-33.

- VAN MEEL, L.;  
VERHAEGEN, J.P.1986 Contribution à la limnologie des eaux du marais d'Harchies. Périodes de 1979 à 1981 et 1982 à 1983. Document de travail Inst. roy. Sci. nat. Belg..
- VAN MEEL, L.1971 Etudes limnologiques en Belgique - VIII. Essai d'un cycle biologique annuel dans un système de cinq bassins d'eau douce à courant lent dérivant du canal Albert - A. Etude des milieux. Bull. Inst. roy. Sci. nat. Belg., 47, 27, 114p.
- VERHAEGEN, J.P.;  
ANRYS, P.1986 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1983. Le Gerfaut 76, 73-78.
- VERHAEGEN, J.P.1981 Deux ans de gestion au Centre de Recherches biologiques d'Harchies. Bull. Inst. roy. Sci. nat. Belg. - Biologie, 53/12 : 1-14.
- VERHAEGEN, J.P.1982 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour les années 1979 et 1980. Le Gerfaut 72, 111-114.
- VERHAEGEN, J.P.1983 Rapport d'activités. Centre de Recherches biologiques d'Harchies, 163pp.
- VERHAEGEN, J.P.1983 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1981. Le Gerfaut 73, 101-105.
- VERHAEGEN, J.P.1984 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1982. Le Gerfaut 74, 93-96.
- VERHAEGEN, J.P.1987a Bathymétrie et morphométrie des étangs d'Harchies. Rapp. du Centre de Recherches biologiques d'Harchies (sous presse).
- VERROKEN L. et D.1987a Siberische tjiftjaf (*Phylloscopus collybita* ssp.) met vuilwitte vleugelstreep te Harchies. Veldornithologisch tijdschrift 10 (1987) : 1 (mars) : 8-11.
- VERROKEN, L. et D.1987b Een bladkoninkje (*Phylloscopus inornatus inornatus*) te Harchies. Veldornithologisch Tijdschrift 10 (1987) : 1 (mars) : 12-14.
- VERROKEN, L.;  
VERROKEN, D.1988 Citroenkwikstaart te Harchies in april 1987. Dutch birding 10: 78-80, juni 1988.
- VERROKEN, L.1985 Chronique 1985/3. Juin-juillet-août. Les oiseaux du Hainaut occidental. 1985-3, n°7. p.21-31.
- WILLE, H.1967 Nos réserves en 1966 - Renseignements ornithologiques. Le courrier des réserves, 1967/1 : 5-37.